

L'objectif fondamental de l'Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle est de suivre l'évolution du métier d'architecte et des autres modes d'exercice

éditorial

auprès des jeunes diplômés, d'apprécier

la diversification des débouchés et le

rapport que cette évolution entretient avec la formation initiale. Il doit répondre d'abord au souci d'améliorer la connaissance qu'ont les différents acteurs institutionnels ainsi que les responsables chargés de la formation de l'évolution tendancielle des débouchés et favoriser la constitution de véritables réseaux associant les écoles et les anciens élèves, aujourd'hui professionnels engagés dans les divers métiers de l'architecture. Avec ce premier numéro, je souhaite que le bulletin de l'Observatoire devienne un instrument permettant de fournir à chacun une image régulièrement actualisée sur le devenir professionnel des jeunes diplômés architectes.

François Barré

Directeur de l'architecture

octobre
1997

Si l'on connaît assez bien la population des architectes inscrits au tableau de l'Ordre, l'absence d'informations concernant la population des professionnels non-inscrits susceptibles d'exercer les métiers de l'architecture conduit à s'interroger sur le dénombrement statistique de cette population.

En premier lieu, nous avons procédé, à partir de la population recensée par le CNOA au 31 décembre 1996, à l'analyse de la démographie des architectes inscrits et plus particulièrement des architectes de moins de 40 ans issus de la formation initiale conduisant au DPLG, dont les caractéristiques intéressent principalement l'investigation que souhaite entreprendre l'Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle.

Dans un second temps, à partir des travaux démographiques réalisés en 1993 par M. Jacques Allegret du GRESA, nous avons tenté d'évaluer la population des professionnels non-inscrits en activité en 1996 (hormis les maîtres d'œuvre en bâtiment).

L'intérêt de ce premier bulletin, nous l'espérons, est de fournir à nos correspondants un éclairage statis-

tique afin de mieux apprécier les résultats issus des enquêtes menées par l'Observatoire.

I. Les inscrits au tableau de l'Ordre des architectes

Une relative stabilité des effectifs inscrits sur la période récente

Au 31 décembre 1996, l'Ordre des architectes recense 26 797 architectes inscrits au tableau contre 26 623 l'année précédente, soit une progression de 174 inscrits (+ 0.7 %). Parmi ceux-ci, la proportion de femmes architectes s'élève à 14.6 % (cf. **tableau 1**).

Structure par âge : la fin du rajeunissement de la profession

Plus d'un tiers des architectes inscrits au tableau de l'Ordre (36.4 %) se situe dans la tranche d'âge des

Inscrits CNOA	Moins de 30 ans			de 30 ans à 39 ans			de 40 ans à 49 ans			de 50 ans à 59 ans			de 60 ans à 69 ans			plus de 70 ans			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Libéral	334	161	495	3875	1207	5082	5963	858	6821	3800	193	3993	1993	49	2042	496	15	515	16461	2487	18948
Associé	33	14	47	899	234	1133	1222	135	1357	604	28	632	238	10	248	42	1	43	3038	422	3460
Fonctionnaire	3	4	7	97	66	163	331	64	395	210	24	234	70	6	76	10	2	12	721	166	887
Salarié	70	45	115	526	298	824	581	161	742	349	43	392	154	9	163	22	0	22	1702	556	2258
Sans activité	26	23	49	192	123	315	313	92	405	157	23	180	164	7	171	58	4	62	910	272	1182
Exercice à l'étranger	0	0	0	8	2	10	22	2	24	14	1	15	11	0	11	2	0	2	57	5	62
Total	466	247	713	5597	1930	7527	8432	1312	9744	5134	312	5446	2630	81	2711	630	26	656	22889	3908	26797

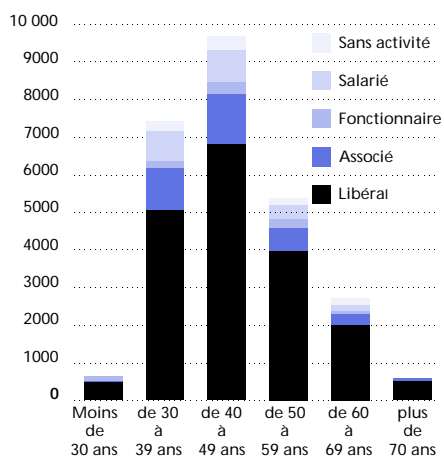
Tableau 1
Nombre d'architectes et d'agréés inscrits au tableau de l'Ordre en 1996
Situation au 31/12/96. Source CNOA

40-49 ans, population par ailleurs fortement masculine (85.4 %). (cf. **graphique 1**)

Si les architectes de la tranche d'âge 40-49 ans demeurent, de par leur effectif, la classe de population dominante, *les moins de 40 ans*, qui ont vu leurs effectifs en constante progression sur la période 1983-1994 (7.5 % pour atteindre 34.3 %), constituent en 1996 30.7 % de la profession.

Les femmes architectes : une population plus jeune que les hommes

La part des *femmes* dans la profession représente 14.6 % des architectes et leur proportion au sein des inscriptions au tableau de l'Ordre a doublé en 15 ans. Elles sont relativement plus nombreuses dans les tranches d'âge de moins de 40 ans (26.4 %) et leur présence diminue sensiblement au delà (13.5 % des inscrits des 40-49 ans et seulement 5.7 % des 50-59 ans). De plus, les femmes architectes sont beaucoup plus jeunes que leur homologues masculins puisque près de 55.7 % d'entre elles ont moins de 40 ans (contre 26.5 % pour les hommes). (cf. **graphique 2**)



Graphique 1
Répartition des inscrits au Tableau en 1996 selon les tranches d'âge et modes d'exercice

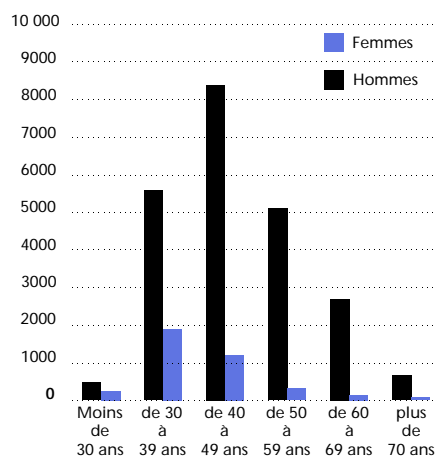
L'exercice libéral demeure largement dominant

71 % des effectifs recensés par le CNOA sont constitués par des professionnels exerçant sous *forme libérale* bien que cette forme d'exercice ait connu une certaine diminution depuis 1991 au profit du statut *d'associé* (12.9 %). Le statut de *salarie* ne représente quant à lui que 8.4 %.

À l'issue des études, les architectes, hommes comme femmes, *privilégient une activité professionnelle « libérale » ou « salariée »*, on observe cependant une légère modification de la hiérarchie de ces modes d'exercice à partir de 30-39 ans.

L'analyse des modes d'exercice par tranches d'âge fait apparaître d'une manière globale : (cf. **graphique 3**)

- une *progression régulière de la part des architectes exerçant en « libéral »* à mesure que l'on s'élève dans la *pyramide des âges* : si ce statut est revêtu par 67.7 % des moins de 40 ans, sa part s'élève à 70% pour les 40-49 ans, 73.3 % pour les 50-59 ans et à plus des trois quarts vers la fin de carrière professionnelle ;



Graphique 2
Les inscrits au Tableau en 1996 selon le sexe et l'âge



- un statut d'associé (12.9 % en moyenne) qui, peu représenté chez les moins de 30 ans (6.6 %), atteint 15.1 % pour la tranche d'âge immédiatement supérieure pour diminuer au delà ;
- une proportion plus importante d'architectes fonctionnaires au sein des classes d'âge 40-49 ans (4.1 %) et 50-59 ans (4.3 %), alors que ce statut est adopté par seulement 3.3 % des architectes ;
- un salariat (8.4 %), dans une proportion conséquente lors de l'entrée en activité (11.4 % des salariés parmi les moins de 40 ans), mais qui décroît progressivement dans les tranches d'âge supérieures (7.6 % entre 40 et 49 ans et 7.2 % entre 50 et 59 ans) ;
- enfin, une situation dite « sans activité », dont on notera la relative sur-représentation en début et fin de carrière (respectivement 6.9 % et 9.5 %) alors que cette population constitue 4.4 % en moyenne.

Le salariat concerne deux fois plus les femmes que les hommes

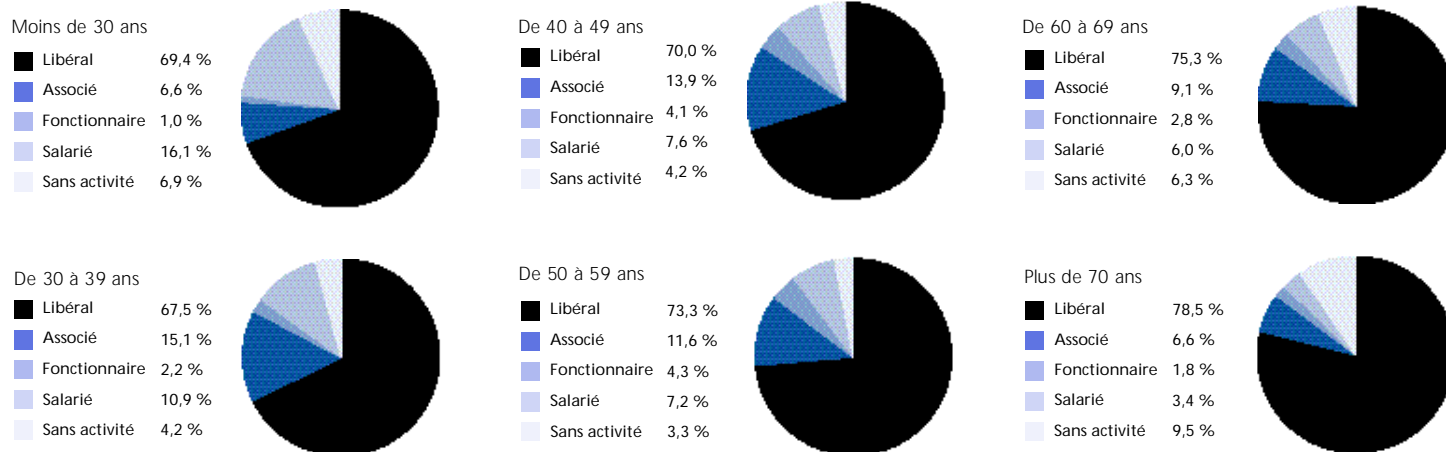
Si travailler en libéral reste le mode dominant, les femmes quant à elles inves-

tissent moins l'exercice traditionnel de la profession en tant qu'architectes libérales ou associées que les hommes (74 % contre 84 %).

Les femmes présentent un taux de salariat (14.2 %) deux fois plus élevé que les hommes (7.4 %) pour une moyenne nationale de 8.4 %. Cette forme d'exercice concerne un pourcentage légèrement plus élevé pour les femmes de moins de 40 ans (15.8 %).

Si une part non négligeable des moins de 30 ans est déclarée « sans activité », on notera également que la proportion de femmes y est importante, et ce bien au-delà de la moyenne (9.3 % contre 4.4 %).

L'activité dans l'administration comme fonctionnaire demeure peu privilégiée ; elle représente le statut le moins occupé des modes d'activité (hormis celui de l'exercice exclusif à l'étranger), avec néanmoins une forte représentation de la tranche d'âge 50-59 ans et des femmes architectes pour ce type d'exercice. On remarque également une proportion plus élevée de fonctionnaires parmi les femmes architectes (4.2 %) que parmi les hommes (3.1 %).



Graphique 3
Ventilation en pourcentage des inscrits au tableau par tranche d'âge et modes d'exercice

Les architectes DPLG inscrits au tableau de l'Ordre constituent les trois quarts de la population

En 1996, 74 % des architectes inscrits sont des architectes DPLG et 31 % d'entre eux ont moins de 40 ans. Les femmes diplômées constituent pour leur part 16 % de l'effectif total mais sont plus fortement représentées dans les classes d'âge de moins de 40 ans (27.7 %).

L'analyse par modes d'exercice ne modifie pas fondamentalement celle développée au niveau global : (cf. **graphique 4**)

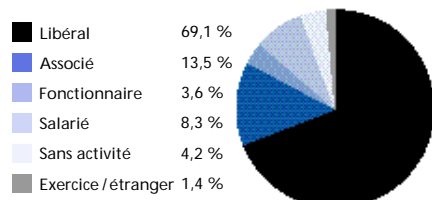
- les architectes diplômés exercent pour leur grande majorité *en libéral* (69.1 %) devant largement le statut d'« associé » (13.5 %) et le *salariat* (8.3 %);
- les femmes, dans des proportions non négligeables, sont *salariées* ou en situation dite « sans activité » (respectivement 23.5 % et 27.6 %).

Par classes d'âge, si le mode libéral reste largement dominant, on note toutefois :

- pour les *moins de 30 ans* un taux de *salariat* de 14 %, lequel *décroit progressivement au delà* (10.8 % des 30-39 ans, puis seulement 7.5 % des 40-49 ans) ;
- c'est à *partir de 30 ans* que l'exercice en tant qu'*associé s'affirme* (14.8 % au lieu de 6.5 % pour les moins de 30 ans) et se confirme dans les tranches d'âge supérieures ;
- l'exercice professionnel dans le *secteur public* est plutôt le fait d'architectes âgés entre *40 et 59 ans*.

Parmi les inscrits de *moins de 30 ans*, seuls 51.8 % d'entre eux sont des *architectes DPLG*. Cette proportion de DPLG *augmente considérablement* pour les deux tranches d'âge *immédiatement supérieures* : elle est de 76.9 % pour les 30-39 ans et de 83.5 % pour les 40-49 ans.

Par ailleurs, d'une manière générale, les *femmes diplômées DPLG* présentent un *taux d'inscription plus important* que leurs homologues masculins hormis pour la tranche d'âge des plus de 70 ans.



Graphique 4
Ventilation des DPLG
inscrits au tableau par mode d'exercice



Remarques méthodologiques

Le dénombrement des architectes (hors inscriptions CNOA) repose sur l'étude « Trajectoires professionnelles » de Jacques Allegret - GRESA - Septembre 1993. Les séries constituées débutent en 1956 et ont été prolongées jusqu'en 1996 couvrant ainsi une période d'exercice professionnel de 40 années.

Les modalités d'accès à la profession recensées sont les suivantes :

1. Les entrants avec diplôme

- les DPLG issus de la formation initiale,
 - les DPLG au titre de la formation continue (PROMOCA) de 1976 à 1986,
 - les diplômés de l'ESA,
 - les diplômés de L'ENSAIS,
- Sur cet effectif, un pourcentage de retour au pays des diplômés étrangers a été déterminé : 5 % jusqu'en 1970

puis de 8 % au delà.

2. Les entrants sans diplôme

- par patente (37. 1),
- par cooptation (10. 2),
- les agréés (37. 2),
- les porteurs de récépissés (37. 2)

Afin d'obtenir un solde

de « survivants »,

un taux variable de sortie

de la profession a été appliqué :

23 pour 1000 depuis 1975.

II. Les architectes susceptibles d'exercer en France et de participer à la vie des instances professionnelles

L'analyse des séries constituées en vue du dénombrement des architectes en exercice et celles des inscrits au tableau de l'Ordre permet de mettre en exergue les caractéristiques suivantes :

Sur la période récente, des effectifs stables tant pour la population des architectes que pour les inscriptions au tableau de l'Ordre

Le nombre d'architectes, y compris les agréés en architecture, susceptibles d'exercer en France en 1996 serait de l'ordre de 34 400 professionnels. On observe une relative stabilité de cet effectif depuis 3 ans, avec une augmentation annuelle inférieure à 1 % résultant d'une stagnation du nombre de diplômés des écoles (écoles d'architecture, ESA, ENSAIS)

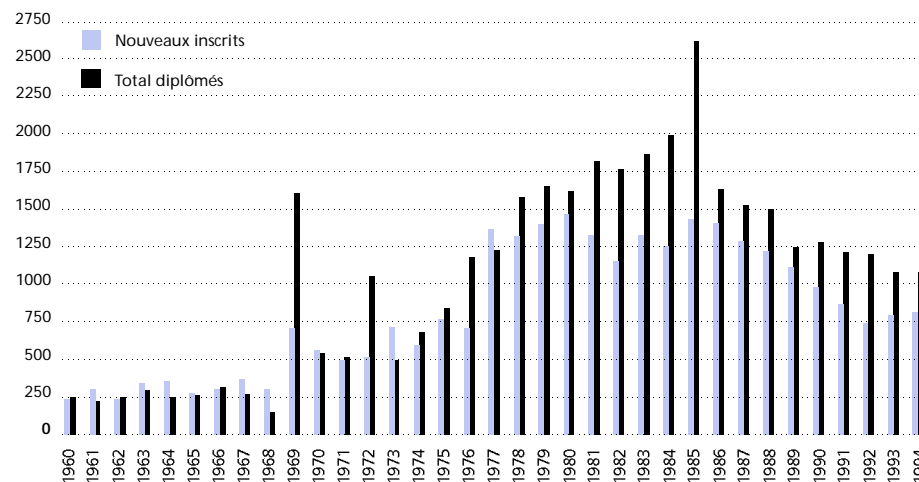
et d'un très faible accès à la profession par cooptation (autre voie d'accès existante depuis 1979). Cette tendance est également observée en ce qui concerne les inscriptions au tableau de l'Ordre qui enregistrent seulement 174 inscrits supplémentaires entre 1995 et 1996.

Mais de très fortes disparités dans le passé

Si l'on met au regard le nombre d'inscrits et celui des architectes susceptibles d'exercer, on remarquera jusqu'en 1964, une très forte corrélation entre les deux séries, les inscriptions ordinales concernant plus de 70 % de la population des architectes.

Au delà, la tendance s'inverse et l'écart tend à se creuser, la proportion d'inscrits se situant en dessous du seuil des 60% entre 1972 et 1978. Si, à partir de 1979, les effectifs des inscrits amorcent une augmentation, plus importante que celle observée pour la population totale des architectes en situation d'exercice, c'est en raison des premières inscriptions des agréés en architecture.

Depuis le début des années 80, la proportion des architectes inscrits au tableau de l'Ordre par rapport à la



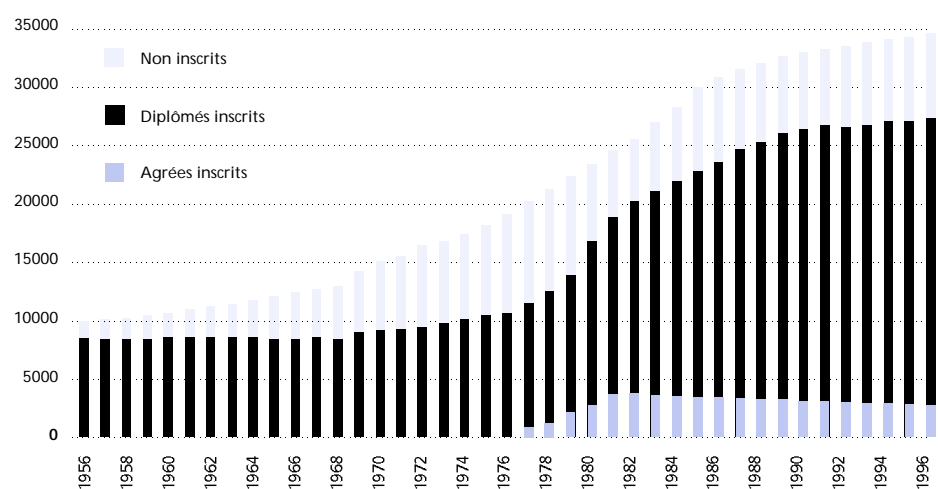
Graphique 5
Évolution comparée des nouvelles inscriptions de diplômés à l'ordre et nombre total de diplômés sortant des écoles

population des architectes susceptibles d'exercer se stabilise autour de 78 % en moyenne.

Cependant, la population des architectes susceptibles d'exercer est fortement conditionnée par celle des diplômés sortant des écoles, l'effectif des agrées en architecture étant suffisamment peu important pour influencer sur ces évolutions.

Ainsi historiquement, on notera une *croissance régulière jusqu'en 1967* du nombre des diplômés issus des écoles. Les promotions exceptionnelles de 1969 et 1972 correspondent à un passage accéléré des étudiants admis avant 1968. (cf. **graphique 5**)

Entre 1970 et 1985, la population des architectes diplômés enregistre une *très forte croissance (+386 %)*. Une *décélération* sensible est observée à partir du *milieu des années 80* due notamment à une progression plus faible des diplômés, les effectifs se stabilisant aujourd'hui autour d'un millier.



Graphique 6
Évolution des diplômés inscrits au tableau et des non-inscrits

Une population d'actifs non-inscrits fortement dépendante de celle des diplômés

L'estimation de la part des *non-inscrits* est évaluée à 7 600 actifs, soit *près de 20% de la population* en situation d'exercice professionnel. Cette dernière concerne *principalement* les diplômés issus des écoles ; en effet, les agrées en architecture inscrits (3 543 en 1996) recouvrent globalement les effectifs en exercice. (cf. **graphique 6**)

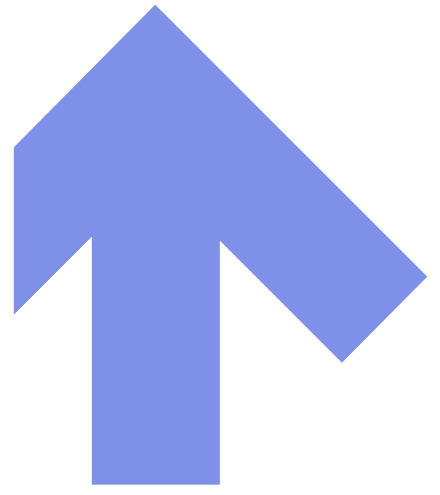
L'évolution des non-inscrits (hors agrées) par rapport aux diplômés sortants des écoles peut s'apprécier selon différentes périodes :

- *jusqu'en 1968*, la quasi totalité des diplômés s'inscrivent ;
- *du début des années 70 à 1980*, on estime à *une centaine* le nombre de ceux qui *échappent au tableau d'inscription* de l'Ordre ;
- *à partir de 1981*, début de la récession dans le bâtiment, *l'écart se creuse* : la courbe des *diplômés inscrits* baisse de manière significative alors que celle des *diplômés enregistre une forte progression*. On estime qu'*une partie non négligeable* des

jeunes diplômés sortants des écoles *ne s'inscrivent pas* (entre 300 et 500 diplômés par an, soit de 20 à 40 %).

On notera également que le « pic » des diplômés de 1985, comme celui de 1969, ne s'est pas traduit par un surcroît d'inscriptions. Cependant *depuis 1986*, la *courbe des diplômés s'inverse pour « converger » vers celle des inscrits* au tableau de l'Ordre.





Direction de l'architecture
Sous-direction des enseignements
et de la recherche
[Bureau des enseignements](#)
[8, rue Vivienne](#)
[75002 Paris](#)

CONCEPTION : STUDIO FRANÇOIS MUTIER & ASSOCIÉS. IMPRIMERIE : IPA PATOUX